

## Chapitre 5

# PROTECTION DES INTÉRÊTS PRIVÉS

### Assistance consulaire

Quand ils se trouvent à l'étranger, il peut arriver que les Canadiens aient des problèmes. Par l'entremise de ses services consulaires, juridiques et autres, et de son bureau des passeports, le ministère des Affaires extérieures est souvent en mesure de protéger les intérêts de ces Canadiens si ceux-ci en font la demande quand ils se trouvent en difficulté ou en détention ou qu'ils sont exposés à des dangers par suite de troubles civils ou de catastrophes naturelles.

La demande de services consulaires a augmenté ces dernières années. L'assistance consulaire consiste à délivrer des passeports, à offrir des services de citoyenneté et d'information, et à secourir les personnes qui font face à une situation critique, par exemple en cas de maladie, de décès, de poursuites judiciaires, de litige concernant la garde d'un enfant et de manque de fonds.

Un *Manuel des instructions consulaires* complètement remanié est paru en 1982. Il tient compte d'un certain nombre de rajustements apportés au programme des services consulaires de façon à conserver un degré élevé d'efficacité tout en répondant de manière satisfaisante aux priorités et besoins nouveaux.

Les États-Unis sont une destination de prédilection pour les Canadiens qui se rendent à l'étranger. Bien que l'on ait enregistré une baisse générale du nombre des voyages à l'étranger en 1982, près d'un million et demi de Canadiens ont effectué des séjours dans des pays autres que les États-Unis, ce qui représente une légère augmentation par rapport à l'année précédente.

D'après les renseignements fournis par nos missions à l'étranger, plus de 600 Canadiens étaient détenus ou purgeaient une peine dans des prisons étrangères pendant l'année. Cinq Canadiens incarcérés dans des prisons situées aux États-Unis, au Mexique et au Pérou ont été rapatriés au Canada aux termes d'accords sur le transfèrement des délinquants.

À l'administration centrale du ministère à Ottawa, la Direction centrale des services consulaires s'est chargée d'assurer des services d'assistance aux missions, de demeurer en contact avec les parents et amis des personnes détenues à l'étranger et d'effectuer des démarches souvent longues en

vue de réunir des familles. Pour une journée moyenne, la direction centrale reçoit 115 télégrammes et en envoie 40, fait 135 appels téléphoniques, et reçoit trois demandes de renseignements des cabinets des ministres. Elle s'occupe également d'un programme de relations avec la presse qui consiste à fournir des informations et à accorder des interviews aux représentants des journaux, ainsi que des stations de radio et de télévision.

Pendant l'année, la direction centrale a entrepris une révision en profondeur de ses plans d'assistance aux Canadiens qui se retrouvent dans des situations d'urgence du fait qu'ils séjournent dans des régions où surviennent des troubles civils ou politiques. Les nouveaux plans tiennent compte de l'évolution de la situation, ainsi que de tout autre facteur susceptible de nous empêcher de réagir comme il le faudrait en cas d'urgence.

Dans certaines régions où le Canada n'a pas de représentant diplomatique ou consulaire attitré, les consuls honoraires ont pour fonction de dispenser sur place des services consulaires aux Canadiens qui sont de passage ou qui vivent en permanence à l'étranger. Ils contribuent également à la mise en œuvre de notre programme d'expansion du commerce. En 1982, des consuls honoraires ont été nommés pour la première fois à Douala (Cameroun), à Monrovia (Libéria) et à Curaçao (Antilles néerlandaises), ce qui porte à 18 le nombre total des consuls honoraires.

Le Canada a poursuivi ses négociations avec d'autres pays avec lesquels il souhaite conclure des accords visant le transfèrement des délinquants afin de permettre aux Canadiens détenus dans des prisons étrangères de purger le reste de leur peine au Canada, près de leur famille et de leurs amis et dans des conditions plus favorables à leur réinsertion dans la société.

Les préparatifs se sont poursuivis en consultation avec les provinces en vue de la reprise des négociations visant la signature éventuelle de conventions consulaires avec la Hongrie, la Roumanie et d'autres pays d'Europe de l'Est. Le ministère est également entré en consultations avec les autorités mexicaines afin de résoudre un certain nombre de problèmes que des touristes canadiens ont rencontrés lors d'un séjour au Mexique.